

## **F3 FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU)**

---

### **CONTEXTE**

---

La formation aux gestes et soins d'urgence a été introduite par le ministère en charge de la santé en 2006. Elle s'adresse aux personnels des établissements de santé, avec deux niveaux (AFGSU 1 et 2) et une spécialisation (NRBC). Elle est devenue obligatoire pour certaines professions de santé et est intégrée dans la plupart des formations initiales médicales et paramédicales.

### **OBJECTIFS**

---

→ **Niveau 1** : Acquérir les connaissances pour identifier une urgence à caractère médical et effectuer la prise en charge seul ou en équipe en attendant une équipe médicale. Cette formation est destinée à tout personnel, administratif ou non, voué à travailler (ou exerçant) au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale. Cette formation dure 12 heures.

→ **Niveau 2** : Identique au niveau 1 en utilisant des techniques non invasives (ex : retrait de casque, utilisation de chariot d'urgences, scope, etc...). Elle est destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique (Infirmières DE par exemple) (Durée 9 heures).

→ **Niveau 3** : Acquérir les connaissances pour participer à la gestion de crise en situation de risques sanitaires N.R.B.C. (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique). Elle est destinée aux professionnels de santé, reconnus aptes médicalement inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique, volontaires ou sollicités par les établissements de santé (Durée : 9 heures).

Ces trois niveaux sont donc dissociables mais chronologiques, c'est à dire que pour pouvoir passer le niveau 2, il faut d'abord être titulaire du premier niveau.

Sachant que pour les professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique, le niveau 2 est au minimum requis.

Cette formation se déroule sous la responsabilité des Centres d'Enseignements des Soins d'Urgences (C.E.S.U.). Ce qui signifie que le titulaire de l'A.F.G.S.U. sera formé par un professionnel de la santé. Cette formation est réellement adaptée au milieu où la personne exerce, en abordant les différents risques liés au milieu hospitalier (patient infecté, présence de gaz médicaux, déchets de soins, ...).

L'A.F.G.S.U. a une durée de validité de 4 ans pour les deux premiers niveaux et de 2 ans pour le niveau 3. Cela signifie, qu'un recyclage est obligatoire.

Pour les personnels soignants qui souhaiteraient suivre cette formation et/ ou s'investir à sa mise en place, vous pouvez vous mettre en contact avec le C.E.S.U. de votre département.

Pour consulter l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence consulter le site « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) »